



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (C. Zinko, S. Rodgers, R. Chapman et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (C. Morden, R. Jones, D. Collins et autres)

Lecture et dépôt de pétitions :

M. LOEWEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (J. Blair, R. Rajpal, N. Cunningham et autres)

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre de la province revienne sur sa décision et appuie la construction d'un passage souterrain à l'angle du boulevard Kenaston et de l'avenue Wilkes. (N. Lonamuir, R. McNeil, D. Nelson et autres)

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent des modifications législatives*, présente le cinquième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 25 juin 2001, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi n° 7 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act;*
- Projet de loi n° 21 — *Loi sur le Conseil ethnoculturel manitobain de consultation et de revendication/The Manitoba Ethnocultural Advisory and Advocacy Council Act;*

- Projet de loi n° 22 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation de traitement du cancer et de recherche en oncologie et modifications corrélatives/The Cancer Treatment and Research Foundation Amendment and Consequential Amendments Act*;
- Projet de loi n° 27 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act (2)*;
- Projet de loi n° 40 — *Loi sur les podiatres/The Podiatrists Act*;
- Projet de loi n° 42 — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act*;
- Projet de loi n° 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Incorporation Amendment Act*.

Démissions et élections :

Réunion du lundi 25 juin 2001, à 18 h 30 :

Le Comité a élu M^{me} KORZENIOWSKI à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion du lundi 25 juin 2001, à 18 h 30 :

- M. le *ministre* SELINGER remplace M. le *ministre* CALDWELL;
- M. le *ministre* CHOMIAK remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M^{me} ASPER remplace M. SANTOS;
- M. AGLUGUB remplace M^{me} la *ministre* MIHYCHUK;
- M. GILLESHAMMER remplace M. LAURENDEAU;
- M^{me} DACQUAY remplace M. LOEWEN;
- M^{me} DRIEDGER remplace M. REIMER;
- M^{me} MITCHELSON remplace M^{me} STEFANSON.

Substitution effectuée pendant la réunion du lundi 25 juin 2001, à 18 h 30, avec le consentement du Comité :

- M. le *ministre* LEMIEUX remplace M^{me} KORZENIOWSKI.

Motion :

Au cours de la réunion du lundi 25 juin 2001, à 18 h 30, le Comité permanent des modifications législatives a adopté une motion voulant que le Comité recommande le remboursement des droits payés pour le projet de loi n° 300 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Incorporation Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 27 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act (2)* :

David Gislason	particulier
Elliott Dowbiggin	particulier
Ron Tardiff	particulier
Gloria Desorcy	Association des consommateurs du Canada — section du Manitoba

(N° 40) — *Loi sur les podiatres/The Podiatrists Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec l'amendement suivant :

Il est proposé que le paragraphe 49(2) de la version anglaise soit amendé par adjonction, à la fin de l'alinéa a), de « or ».

(N° 42) — *Loi modifiant diverses lois sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Statutes Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 300) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Jewish Foundation of Manitoba »/The Jewish Foundation of Manitoba Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M. RONDEAU, *président du Comité permanent du développement économique*, présente le deuxième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 25 juin 2001, à 18 h 30, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi n° 18 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*;
- Projet de loi n° 26 — *Loi sur la réorganisation de la Bourse des marchandises de Winnipeg/The Winnipeg Commodity Exchange Restructuring Act*.

Démissions et élections :

Réunion du lundi 25 juin 2001 :

Le Comité a élu :

- M. RONDEAU à la présidence;
- M^{me} ALLAN à la vice-présidence.

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. PENNER (Steinbach) remplace M^{me} DACQUAY;
- M. MAGUIRE remplace M. DERKACH;
- M^{me} SMITH (Fort Garry) remplace M. ENNS;
- M. DYCK remplace M. LAURENDEAU;
- M. le *ministre* CALDWELL remplace M^{me} ASPER;
- M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest) remplace M^{me} CERILLI;
- M^{me} ALLAN remplace M^{me} la *ministre* MCGIFFORD;
- M. RONDEAU remplace M^{me} la *ministre* WOWCHUK;

- M. STRUTHERS remplace M. JENNISSEN;
- M. CUMMINGS remplace M. DYCK.

Substitution effectuée pendant la réunion, avec le consentement du Comité :

- M^{me} KORZENIOWSKI remplace M. le *ministre* LEMIEUX.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n^o 18 — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act* :

Laurena Leskiw	particulier
Doug Reynolds	Interlake Retired Teachers Association
Pat Bowslaugh	particulier
Don Berry	particulier
Marilyn MacNaughton	particulier
Jan Speelman	Association des enseignants du Manitoba
Terry Clifford	Retired Teachers Association of Manitoba
Gordon Shead	président, Association des surintendants du Manitoba

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n^o 26 — *Loi sur la réorganisation de la Bourse des marchandises de Winnipeg/The Winnipeg Commodity Exchange Restructuring Act* :

Mike Gagne	Bourse des marchandises de Winnipeg
Gordon Cummings	président-directeur général, Agricore
Rees Jones	CFG Futures Canada Inc.
Brian Flaherty	particulier
Peter Lloyd	X-Can Grain
Anthony Denis Cattani	particulier
Ron Zimmerman	particulier
Terry James	James Richardson International
Alexander MacKenzie	particulier
Glen Peters	particulier
Jim Mann	Famers of North America Inc.

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants/The Teachers' Pensions Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que le paragraphe 6(6.2), énoncé au paragraphe 4(1) du projet de loi, soit amendé par substitution, au passage qui précède « et rembourse », de « Toute personne qui, dans les 90 jours après avoir pris sa retraite, fournit, autrement qu'à titre de remplaçant, ce qui serait des services validables sous le régime de la présente loi si elle n'avait pas pris sa retraite est réputée ne pas l'avoir prise ».

Il est proposé que le paragraphe 17(1), énoncé à l'article 5 du projet de loi, soit remplacé par ce qui suit :

Définitions

17(1) Les définitions qui suivent s'appliquent au présent article.

« **année scolaire** » Période qui débute le 1^{er} juillet et qui se termine le 30 juin de l'année suivante. ("school year")

« **employée à titre d'enseignant** » Expression servant à indiquer qu'une personne fournit des services qui, s'ils étaient fournis par un enseignant, seraient validables sous le régime de la présente loi. ("employed as a teacher")

Il est proposé que l'article 5 du projet de loi soit amendé :

a) dans le passage introductif du paragraphe 17(4) :

(i) par suppression de « de moins de 65 ans »,

(ii) par substitution, à « 120 jours d'enseignement », de « 120 journées complètes »;

b) dans les alinéas 17(4)a) et b), par substitution, à « le 121^e jour d'enseignement », de « la 121^e journée complète »;

c) dans le passage introductif du paragraphe 17(5), par suppression de « de moins de 65 ans »;

d) dans l'alinéa 17(5)b), par substitution, à « de jours », de « de journées complètes »;

e) dans le paragraphe 17(6) :

(i) par suppression de « âgé de moins de 65 ans et »,

(ii) par substitution, au passage qui suit « le nombre », de « de journées complètes que celui-ci a effectuées au cours de l'année scolaire tout en recevant une pension et avise par écrit la Commission du moment où ce nombre atteint 120 journées »;

f) par adjonction, après le paragraphe 17(6), de ce qui suit :

Journée complète

17(7) Pour l'application du présent article :

a) une personne qui est employée à titre d'enseignant pendant au plus une demi-journée est réputée être employée à ce titre pendant une demi-journée;

b) une personne qui est employée à titre d'enseignant pendant plus d'une demi-journée mais pendant moins d'une journée complète est réputée être employée à ce titre pendant une journée complète;

c) une personne est réputée être employée à titre d'enseignant pendant une journée complète si elle est employée deux demi-journées à ce titre.

(N° 26) — *Loi sur la réorganisation de la Bourse des marchandises de Winnipeg/The Winnipeg Commodity Exchange Restructuring Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. RONDEAU, le rapport du Comité est déposé.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande que le terme « lie » employé par le député de Turtle Mountain soit retiré.

M. TWEED se rétracte.

Pendant la période des questions orales, M. LAURENDEAU invoque le *Règlement* au sujet du commentaire 417 de Beauchesne et de la latitude dont disposent les leaders.

M. le *ministre* ASHTON intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel irrecevable.

M. LAURENDEAU fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ASHTON
BARRETT
CALDWELL
CERILLI
CHOMIAK
DEWAR
DOER
FRIESEN
KORZENIOWSKI
LATHLIN
LEMIEUX

MACKINTOSH
MALOWAY
MARTINDALE
MCGIFFORD
REID
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH (Brandon-Ouest)
STRUTHERS 25

CONTRE

CUMMINGS
DERKACH
DRIEDGER
DYCK
ENNS
FAURSCHOU
GERRARD
GILLESHAMMER
LAURENDEAU
LOEWEN

MAGUIRE
MITCHELSON
MURRAY
PENNER (Emerson)
PENNER (Steinbach)
PRAZNIK
REIMER
STEFANSON
TWEED 19

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, MM. TWEED et SCHELLENBERG, M^{me} DRIEDGER ainsi que MM. MARTINDALE et GERRARD font des déclarations de député.

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi n^o 8 — *Loi modifiant la Loi sur les mines et les minéraux/The Mines and Minerals Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi n^o 10 — *Loi visant à accroître la sécurité des collectivités et des quartiers et modifications corrélatives/The Safer Communities and Neighbourhoods and Consequential Amendments Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient.

Sur la motion de M. GERRARD, le débat est ajourné.

Est approuvé, lu une troisième fois et adopté le projet de loi n^o 16 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des pratiques agricoles/The Farm Practices Protection Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires municipales.

M. le *ministre* MACKINTOSH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi n^o 41 — *Loi visant l'observation de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt M. c. H./An Act to Comply with the Supreme Court of Canada Decision in M. v. H.* — dont a fait rapport le Comité permanent des modifications législatives.

Mercredi 27 juin 2001

Il s'élève un débat.

M. le ministre MACKINTOSH, M. GERRARD, M. le *ministre* CALDWELL, MM. LOEWEN et LAURENDEAU ainsi que MM. les *ministres* ASHTON et MACKINTOSH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi n° 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et modifications corrélatives/The Health Services Insurance Amendment and Consequential Amendments Act*.

Le débat se poursuit.

MM. FAURSCHOU, GERRARD, PENNER (Steinbach) et REIMER interviennent. M. TWEED exerce son droit de parole jusqu'à 17 h 43 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 h 43, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke